

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 25.05.94.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 01.12.95 Bulletin 95/48.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : DUBOST René — FR et DUBOST Hélène — FR.

72 Inventeur(s) : DUBOST René et DUBOST Hélène.

73 Titulaire(s) :

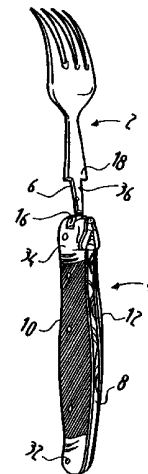
74 Mandataire : Cabinet Jacques Chanet Conseil en Propriété Industrielle.

54 Procédé de manchage d'un ustensile de ménage, couvert notamment, et ustensile obtenu par un tel procédé.

57 L'invention a pour objet un ustensile de ménage comportant un manche incurvé, et son procédé d'obtention.

Cet ustensile est caractérisé en ce que le manche (4) présente un logement (16, 38) à son extrémité distale et sur la majeure partie de sa largeur, pour recevoir en contact étroit une partie large (6, 18) de l'extrémité proximale de l'organe utile (2) de l'ustensile, le dit logement (16, 38) étant ménagé orthogonalement au plan (P) de symétrie du manche (4), de telle sorte que pénètrent dans le manche (4) une surface d'extension orthogonale au plan P suffisamment importante pour former un plan d'appui pour l'organe utile (2) à l'encontre de son fléchissement.

Application à la coutellerie.



L'invention est du domaine de la coutellerie, et elle a pour objet un ustensile de ménage, couvert notamment, comportant un manche incurvé, ainsi que son procédé d'obtention.

5 On connaît un premier genre d'ustensile de ménage, formé d'un organe utile relié à un manche au moyen d'une soie.

On connaît aussi un deuxième genre d'ustensile de ménage, dit à plate semelle, comprenant un
10 élément, formé par emboutissage, constitué d'un organe utile se prolongeant par une semelle, sur laquelle semelle sont rapportées latéralement des côtes en vue de former un manche.

On connaît plus particulièrement
15 parmi les couverts à plate semelle, des couteaux comportant un manche recourbé dans le plan de la semelle, tels que les couteaux dits laguioles ; il est donc venu naturellement à l'esprit des fabricants d'emboutir dans le plan de la semelle un organe utile, tel que cuilleron ou fourche, pour obtenir
20 différents couverts à plate semelle à manche incurvé qui soient assortis au couteau.

Toutefois, de tels couverts
présentant deux plans de symétrie, l'un pour le manche et l'autre pour l'organe utile, on a cherché à élaborer des
25 ustensiles de ménage à manche incurvé, du type comportant un cuilleron ou une fourche, qui présentent un plan de symétrie commun au manche et à l'organe utile.

Une première solution a consisté à
vriller la zone de liaison au manche de l'organe utile, pour placer son plan de symétrie en concordance avec celui du
30 manche.

Dans une deuxième solution, qui a
consisté à munir l'organe utile d'une soie destinée à coopérer avec une semelle, cette dernière étant contenue dans
le plan de symétrie du manche et étant pourvue à l'une de ses
35 extrémités, dite distale, d'une découpe pour le logement et la fixation de la soie de l'organe utile, il a été nécessaire de ménager en prolongement de la semelle un raidisseur

surplombant l'organe utile à l'encontre de son fléchissement, en raison du point de fragilité de l'organe utile situé dans la zone d'émergence de la soie hors du manche ; toutefois, le dit raidisseur présente un caractère disgracieux.

5 Le but de l'invention est de proposer un ustensile de table, couvert notamment tels que cuillère ou fourchette, du genre de ceux comprenant un manche incurvé supportant un organe utile, les axes de symétrie de l'organe utile et du manche étant commun.

10 L'idée mère de l'invention a consisté à ménager un logement dans le manche pour recevoir en contact étroit une partie large de l'extrémité correspondante de l'organe utile, dite zone de raccordement, pour que les contraintes au fléchissement de ce dernier ne portent plus
15 sur une zone de l'organe utile, telle que la soie habituelle, affaiblie et devant de ce fait être raidie, mais sur une zone plus résistante, car plus large.

En d'autres termes, La démarche inventive du demandeur a consisté à faire pénétrer à
20 l'intérieur du manche une partie de l'organe utile aussi large que la dite zone de raccordement, ou au moins beaucoup plus large que les soies habituelles, grâce à un enlèvement de matière du manche non encore pratiqué.

L'invention va être décrite en
25 relation avec les figures de la planche annexée, qui illustrent une forme d'exemple de l'invention, dans laquelle planche :

- la fig.1 est une vue partiellement éclatée d'une fourchette de l'invention,

30 - la fig.2 est une vue éclatée d'un manche d'un couvert de l'invention.

- la fig.3 est une vue de dessus partielle en demi coupe illustrant la zone de liaison d'un même couvert entre l'organe utile et le manche.

35 Selon l'invention, un ustensile de ménage, couvert notamment tel que fourchette ou cuillère, du genre d'ustensile constitué d'un organe utile 2 fixé à un

manche incurvé 4 par l'intermédiaire d'une partie, dite soie, ménagée dans le prolongement de l'extrémité, dite proximale, de l'organe utile 2 en vue de l'emmanchement de ce dernier, de telle sorte que le plan de symétrie P de l'organe utile 2 et du manche 4 soient confondus, le dit manche 4 comprenant un organe médian 8, dit semelle, contenu dans le plan P de symétrie de l'ustensile, sur lequel organe médian 8 sont rapportés de part et d'autre deux éléments latéraux 10 et 12, dits côtes, accessoirement pourvus d'organes 34 de renfort formant conjointement une mitre, au moins la dite semelle 8 étant pourvue à l'une de ses extrémités, dite distale, d'une découpe 14 pour le logement et la fixation de la soie 6, est principalement caractérisé en ce que le manche 4 présente un logement, tel que 16 et/ou 38, à son extrémité distale et sur la majeure partie de sa largeur, pour recevoir en contact étroit une partie large, telle que 6 et/ou 18, de l'extrémité proximale de l'organe utile 2, le dit logement 16,38 étant ménagé orthogonalement au plan P de symétrie du manche 4, de telle sorte que pénètrent dans le manche 4 une surface d'extension orthogonale au plan P suffisamment importante pour former un plan d'appui pour l'organe utile 2 à l'encontre de son fléchissement.

Selon des formes alternatives de réalisation, pouvant toutefois, et de préférence, se compléter,

- soit le dit logement est formé d'une fente 16 ménagée au bout et sur la totalité de la largeur du manche 4, au moins dans les côtes 10 et 12 et dans la mitre 34,

- soit, la soie 6 ayant une largeur supérieure à celle de la semelle 8, le dit logement est formé d'une saignée 38 ménagée dans chacune des côtes 10 et 12 en vis à vis sur la découpe 14 ménagée dans la semelle 8, de telle sorte qu'au moins la partie de l'organe utile formant la soie 6 constitue la dite partie large de l'organe utile 2.

Il apparaît notamment sur la figure 3, que la partie large 18 de l'organe utile est logée dans la

fente 16 ménagée en bout du manche 4, et que la soie 6, quoique étroite, est plus large que la semelle 8 et est logée dans les saignées 38 ménagées dans les côtes 10 et 12.

Selon une forme de réalisation non représentée sur les figures, la soie 6 est d'une largeur légèrement inférieure à celle du manche 4 et constitue à elle seule la dite partie large 6 de l'organe utile 2.

Selon une autre forme de réalisation non représentée sur les figures, la soie 6 comporte au moins une partie d'une largeur égale à celle du manche 4, la dite partie étant logée dans une dite fente 16 ménagée en bout du manche 4, et étant de ce fait visible sur les côtés de l'ustensile, au moins dans la zone de la mitre 34.

Selon une forme préférée de réalisation, illustrée sur les figures, le manche 4 comprend en outre un jeu de platines 24 et 26 intercalées entre la semelle 8 et les côtes 10 et 12, les platines 24 et 26 comportant une découpe 28 pour le logement de la soie 6, l'extrémité 30 des découpes 28 participant, de la même manière que l'extrémité 22 de la découpe 14 ménagée dans la semelle 8, au plan d'appui de l'organe utile 2 sur le manche 4.

Avantageusement, l'assemblage entre la semelle 8, les platines 24,26 et les côtes 10,12 est effectué par rivetage 32 et/ou accessoirement par collage.

Selon une forme alternative de réalisation non représentée sur les figures, le manche 4 est équipé d'une virole, plutôt que d'une mitre 34.

Selon des formes alternatives de réalisation, la soie 6 de l'organe utile 2 peut, soit :

a- être soudée à la semelle 8 préalablement à l'assemblage des éléments 8,10,12,24,26 composant le manche 4,

b.- être sertie dans la semelle 8, préalablement à l'assemblage des éléments 8,10,12,24,26 composant le manche 4, la soie 6 et la semelle 8 présentant

des reliefs complémentaires coopérant pour leur assemblage par emboîtement,

5 c- être insérée à chaud dans le manche 4 postérieurement à son assemblage, la soie 6 étant dans ce cas avantageusement pourvue d'au moins un relief d'ancrage 36 dans les côtes 10 et 12, et la matière à partir de laquelle sont fabriquées les côtes 10 et 12 étant une matière fusible, telle qu'une matière plastique.

10 On notera par ailleurs que dans ce dernier cas, les saignées 38 dont sont pourvues les côtes 10 et 12 pour loger la soie 6 de l'organe utile 2 peuvent, en fonction de la largeur de la soie, soit être ébauchées simultanément à l'élaboration des côtes 10 et 12, c'est à dire antérieurement à l'assemblage du manche 4, et être
15 achevées par la soie 6 lors de son insertion à chaud dans le manche 4, soit être ménagées directement par la soie 6 lors son insertion à chaud dans le manche 4.

20 d.- être collée à l'intérieur du manche 4 postérieurement à son assemblage, un dépôt de colle étant alors effectué à l'intérieur du manche au travers des différents évidements 14,28,30,38 qu'il présente.

Les côtes 10 et 12 peuvent être par exemple, soit en matière plastique, soit en stamina, soit encore en matière naturelle, telle que bois ou corne.

25 Bien que l'on ait décrit et représenté une forme préférée de réalisation de l'invention, il doit être compris que la portée de la présente invention n'est pas limitée à cette dernière mais qu'elle s'étend à tout dispositif comportant les caractéristiques énoncées plus
30 haut.

REVENDEICATIONS

1.- Ustensile de ménage, couvert notamment tel que fourchette
ou cuillère, du genre d'ustensile constitué d'un organe
utile (2) fixé à un manche incurvé (4) par
5 l'intermédiaire d'une partie (6), dite soie, ménagée dans
le prolongement de l'extrémité, dite proximale, de
l'organe utile (2) en vue de l'emmanchement de ce
dernier, de telle sorte que le plan de symétrie P de
l'organe utile (2) et du manche (4) soient confondus, le
10 dit manche (4) comprenant un organe médian (8), dit
semelle, contenu dans le plan P de symétrie de
l'ustensile, sur lequel organe médian (8) sont rapportés
de part et d'autre deux éléments latéraux (10,12), dits
côtes, accessoirement pourvus d'organes (34) de renfort
15 formant conjointement une mitre, au moins la dite semelle
(8) étant pourvue à l'une de ses extrémités, dite
distale, d'une découpe (14) pour le logement et la
fixation de la soie (6), caractérisé :

en ce que le manche (4) présente un
20 logement (16,38) à son extrémité distale et sur la
majeure partie de sa largeur, pour recevoir en contact
étroit une partie large (6,18) de l'extrémité proximale
de l'organe utile (2), le dit logement (16,38) étant
ménagé orthogonalement au plan P de symétrie du manche
25 (4),

de telle sorte que pénètrent dans le
manche (4) une surface d'extension orthogonale au plan P
suffisamment importante pour former un plan d'appui pour
l'organe utile (2) à l'encontre de son fléchissement ;

30

2.- Ustensile selon la revendication 1, caractérisé :

en ce que le dit logement est formé
d'une fente (16) ménagée au bout et sur la totalité de la
largeur du manche (4), au moins dans les côtes (10,12) et
35 dans la mitre (34) ;

3.- Ustensile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé :

5 en ce que, la soie (6) ayant une largeur supérieure à celle de la semelle (8), le dit logement est formé d'une saignée (38) ménagée dans chacune des côtes (10,12) en vis à vis sur la découpe (14) ménagée dans la semelle (8),

10 de telle sorte qu'au moins la partie de l'organe utile (2) formant la soie (6) constitue la dite partie large (6) de l'organe utile (2) ;

4.- Ustensile selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé :

15 en ce que la soie (6) est soudée à la semelle (8) ;

5.- Ustensile selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé :

20 en ce qu'au moins la soie (6) est collée à l'intérieur du manche (4) ;

6.- Ustensile selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé :

25 en ce que la soie (6) est assemblée à la semelle (8) par emboîtement, la soie et la semelle présentant des reliefs complémentaires coopérant ;

7.- Procédé d'élaboration d'un ustensile selon la revendication 4, caractérisé :

30 en ce qu'il consiste à fixer la soie (6) sur la semelle (8) préalablement à l'assemblage des éléments (10,12,24,26,8) composant le manche (4) ;

8.- Procédé d'élaboration d'un ustensile selon la revendication 6, caractérisé :

5 en ce qu'il consiste à fixer la soie (6) dans le manche (4), postérieurement à l'assemblage des éléments (10,12,24,26,8) le composant ;

9.- Procédé selon la revendications 8, d'élaboration d'un ustensile selon la revendication 3, caractérisé :

10 en ce qu'il consiste à insérer à chaud la soie (6) dans le manche (4), la dite insertion à chaud participant de l'élaboration des dites saignées (38) ménagées dans les côtes (10,12) ;

10.- Procédé selon la revendications 8, d'élaboration d'un ustensile selon la revendication 5, caractérisé :

15 en ce qu'il consiste à déposer de la colle à l'intérieur des découpe (14,28), saignées (38) et logement (16) ménagés dans le manche (4), et à insérer la soie (6).

20

1 / 1

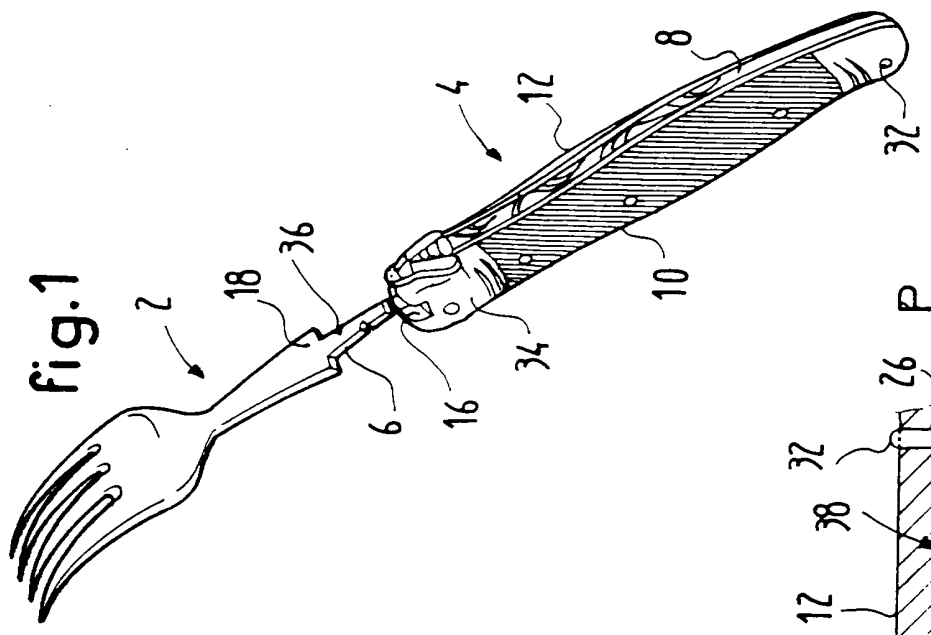


fig.1

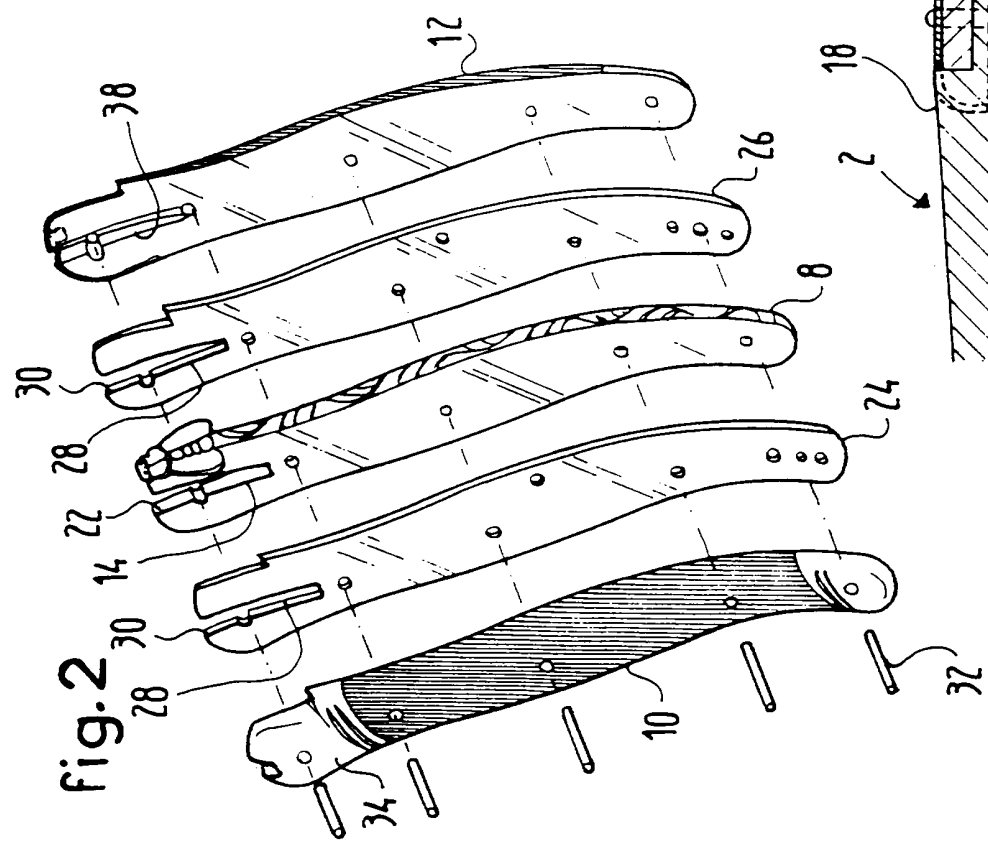


fig.2

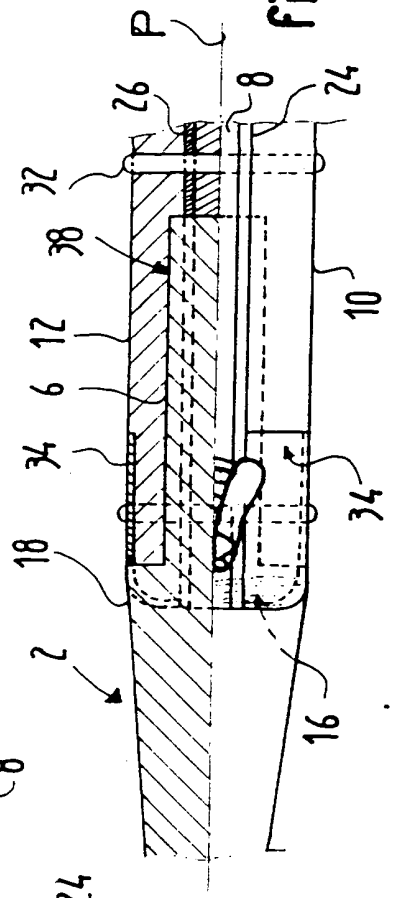


fig.3

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	FR-A-2 569 601 (COTTE) * page 2, ligne 1 - page 4, ligne 41; figures *	1,2,6
A	---	7-10
Y	US-A-1 978 532 (GURNEE) * page 1, ligne 90 - page 2, ligne 133; figures *	1,2,6
A	---	9
A	GB-A-1 031 203 (WILLIS GREEN & COMPANY LIMITED)	
A	GB-A-842 083 (WALKER)	
A	FR-A-2 555 930 (GUY DEGRENNE SA)	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A47G B26B B25G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20 Février 1995		Vistisen, L
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>I : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1